



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

Paris, le 10 FEV. 2016

**Direction des ressources humaines**  
Sous-direction des personnels

Mission projets professionnels

Le ministre de l'Intérieur

Affaire suivie par : Jean-Christophe Picquet  
Tél : 01 80 15 41 71  
Courriel : [jean-christophe.picquet@interieur.gouv.fr](mailto:jean-christophe.picquet@interieur.gouv.fr)

à

Mesdames et messieurs les préfets de région  
Mesdames et messieurs les préfets de département

**Objet** : renforcement du réseau territorial des conseillers mobilité-carrière  
**Réf.** : instructions des 8 juillet 2009, 31 janvier 2011 et 17 avril 2015  
**P.i.** : 1 (fiche de poste)

Les réformes en cours concernant les préfetures (notamment le plan « préfetures nouvelle génération ») rendent nécessaire un renforcement du réseau des conseillers mobilité-carrière (CMC) mis en place en 2009.

Ce renforcement passe par une structuration renouvelée du réseau (I). Il passe également par une professionnalisation accrue des CMC pour un meilleur accompagnement des agents, en cohérence avec les orientations interministérielles en la matière (II).

## **I Structuration du réseau des CMC**

### *L'organisation des CMC au niveau régional et départemental*

Le rôle du préfet de région en matière de gestion des ressources humaines des personnels a été renforcé ces dernières années. Le réseau des CMC doit s'adapter à cette évolution. Il s'agit aussi de tenir compte de la nouvelle carte des régions depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Dès lors, le schéma d'organisation doit être mis en œuvre dans chacune des nouvelles régions :

- un CMC à temps plein au niveau régional au sein de la préfeture chef-lieu de région, qu'il appartient à chaque préfet de région de désigner en lien avec la direction des ressources humaines (DRH ; cf. *infra*) ;

- un CMC référent dans chacun des autres départements de la région, dont la quotité de temps consacrée à cette mission est, comme aujourd'hui, à apprécier localement ; il est désigné par le préfet du département.

Dans les préfetures chefs-lieux de région, un CMC référent départemental peut également être désigné en complément du CMC régional.

Les CMC participent pleinement de la fonction ressources humaines au plan régional comme au plan départemental. A ce titre, il est essentiel qu'ils soient systématiquement rattachés aux directions chargées des ressources humaines.

#### *Les missions des CMC régionaux et référents*

Le CMC régional anime et coordonne le réseau des CMC référents départementaux. A ce titre, il développe leur savoir-faire par des échanges de pratiques professionnelles.

Au niveau régional, il travaille avec le chef du bureau chargé des ressources humaines et le délégué régional à la formation. Il fait connaître les missions des CMC aux agents du secrétariat général affectés en préfecture et sous-préfecture, dans des services relevant de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que dans les directions départementales interministérielles et les juridictions administratives. Il suit les réorganisations de services du ministère de l'intérieur dans la région et participe à ce titre aux cellules d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de ces réorganisations. Il conduit des entretiens individuels de carrière avec les agents concernés par ces réorganisations (en lien, le cas échéant, avec le CMC référent départemental du département concerné). Il conduit également des entretiens individuels de carrière avec l'ensemble des attachés d'administration du ministère affectés dans la région.

Il participe au réseau national des CMC régionaux animé par la Mission projets professionnels (MPP) de la DRH (cf. *infra*) et met en œuvre les directives qui sont fixées au réseau. Il participe également au réseau interministériel des CMC animé par la plate-forme régionale d'appui aux ressources humaines.

Le CMC référent départemental assure la relation de proximité avec les agents affectés dans le département. A ce titre, il conduit les entretiens individuels de carrière, sans préjudice des entretiens conduits par le CMC régional (notamment les entretiens avec les attachés d'administration).

Au titre des actions de proximité, le CMC référent départemental anime en particulier des ateliers sur les enjeux de mobilité (ateliers collectifs de travail sur le *curriculum vitae*, l'évaluation des compétences, l'entretien de recrutement...).

#### *L'animation du réseau des CMC par la MPP*

L'animation nationale du réseau des CMC régionaux est assurée par la MPP, qui peut être amenée à les réunir, à leur donner des orientations relatives aux priorités ministérielles de la politique des ressources humaines, à assurer la remontée d'informations quantitatives et qualitatives, à organiser des échanges sur les pratiques professionnelles et à faire évoluer les outils mis à disposition du réseau. Les CMC régionaux et référents départementaux sont réunis au moins une fois par an au niveau national.

## II Recrutements, profils et formation des CMC

### *Recrutement des CMC*

La fiche de poste jointe à la présente instruction vise à faciliter le recrutement du CMC régional. Il s'agira d'un agent de catégorie A motivé par la mission qui lui est proposée.

J'appelle votre attention sur le profil des agents que les préfets de région désigneront pour exercer cette responsabilité. Ils doivent être en capacité d'animer un réseau local et posséder les qualités relationnelles leur permettant de conduire des entretiens individuels.

La MPP est à même d'accompagner les services chargés des ressources humaines pour ces recrutements. Ces services transmettront à la MPP (via le courriel suivant : [drh-sdp.mpp-secretariat@interieur.gouv.fr](mailto:drh-sdp.mpp-secretariat@interieur.gouv.fr)) les *curriculum vitae* des candidats et prendront son attache afin de procéder conjointement au choix du CMC régional.

La désignation des CMC départementaux est laissée à l'appréciation de l'échelon départemental.

### *Formation des CMC*

Une formation de prise de poste est proposée par la DRH aux nouveaux CMC.

Le réseau des CMC régionaux bénéficiera par ailleurs d'un appui particulier de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

La présente instruction se substitue aux instructions des 8 juillet 2009 et 31 janvier 2011 citées en objet. Les services de la DRH se tiennent à la disposition de vos services pour la mise en œuvre des présentes instructions.

Pour le ministre, et par délégation,  
le préfet, secrétaire général



Denis ROBIN

Intitulé du poste  
**CONSEILLER MOBILITE CARRIERE REGIONAL**

Catégorie statutaire/Corps  
A

Domaine(s) fonctionnel(s)  
Ressources humaines

Emploi(s) –type  
Conseiller mobilité carrière

Code(s) fiche de l'emploi-type  
GRH004A

Localisation administrative et géographique / Affectation  
Préfectures chefs lieux de région (métropole)

Vos activités principales

Assurer le conseil en mobilité carrière pour les agents relevant du secrétariat général affectés dans le département chef-lieu par le biais d'entretiens individuels de carrière (aide à l'élaboration de projets professionnels, réalisation de bilans professionnels et analyse de potentiels) et assurer le suivi des attachés d'administration affectés dans la région via des entretiens de carrière dédiés

Participer au suivi RH des effets des restructurations des services au niveau régional, départemental et infra-départemental

Animer le réseau des conseillers mobilité carrière (secrétariat général) des préfectures de département de la région

Participer au réseau des conseillers mobilité carrière animé par la Mission Projets Professionnels de la DRH

Participer aux travaux des plateformes régionales d'appui aux ressources humaines (PFRH)

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste à temps plein, pouvant nécessiter des déplacements.  
Une formation à la prise de poste sera organisée.

<b>Connaissances techniques</b>	<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoir-être</b>
Connaître l'environnement professionnel / niveau expert - <i>requis</i>	Savoir travailler en équipe / niveau maîtrise - <i>requis</i>	Avoir le sens des relations humaines / niveau expert - <i>requis</i>
connaître le droit de la fonction publique <i>/niveau pratique -requis</i>	Avoir l'esprit de synthèse / niveau maîtrise - <i>requis</i>	Savoir communiquer / niveau maîtrise - <i>requis</i>
Connaître les métiers de sa structure et les contraintes opérationnelles d'emploi <i>/niveau maîtrise -requis</i>	Savoir gérer un projet / niveau maîtrise - <i>à acquérir</i>	Savoir s'adapter / niveau maîtrise - <i>requis</i>
Connaître les outils RH : SIRH et outils de gestion des viviers, outils GPRH (GPEEC) <i>/niveau pratique – à acquérir</i>	Savoir s'organiser / niveau maîtrise - <i>requis</i>	
Autre : Se former aux techniques de conduite d'entretiens individuels		

Durée attendue sur le poste : 3 ans

Votre environnement professionnel

- *Activités du service*
  
- *Composition et effectifs du service*
  
- *Liaisons hiérarchiques*
  
- *Liaisons fonctionnelles*

Vos perspectives

Evolution vers des postes de responsabilité en matière de ressources humaines

Qui contacter ?

Date de mise à jour de la fiche de poste (jj/mm/aaaa) :

Adresse Intranet du référentiel des emplois-type et des compétences :

[http://sdp.interieur.ader.gouv.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=149&Itemid=1](http://sdp.interieur.ader.gouv.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=149&Itemid=1)